



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - AVIS DE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de SOLAIZE

Correspondant : Monsieur le Maire de Solaize, Mairie, 47, place de la mairie, 69360 Solaize, tél : 04 78 02 82 67 - courriel : info@mairie-solaize.fr - adresse internet : www.mairie-solaize.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée sans remise de prestation en application des articles 28 et 74 du code des marchés publics pour la construction d'une salle multi sports au sein du pôle scolaire de Solaize

Catégorie de services : 12

C.P.V. - Objet principal : 71000000

Lieu d'exécution : Rue du 8 mai 1945, 69360, Solaize.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une salle multi sports destinée aux scolaires mais également aux clubs sportifs en raison de sa polyvalence. Elle est placée à proximité du groupe scolaire afin de permettre son utilisation pratique par les enfants. La SHON totale est de 780 m². À titre indicatif, le coût des travaux est estimé à environ 1.100.000 € HT (hypothèse haute).

La mission de maîtrise d'œuvre comporte les éléments suivants :

Esquisse (ESQ)

Avant projet sommaire (APS)

Avant projet définitif (APD)

Projet (PRO)

Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)

Visa des Etudes d'Exécution (VISA)

Direction de l'Exécution des Travaux (DET) incluant l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des chantiers (OPC)

Assistance aux Opérations de Réception (AOR)

OPC (option obligatoire)

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 24 mois à compter de la notification du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception des factures conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions de l'article 98 du code des marchés publics. Le financement de cette opération est assuré par le budget communal.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement d'entreprises.

Les candidats devront présenter au minimum les compétences suivantes :

Architecte
BET structures et fluides
Economiste

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. La Commune attire l'attention des candidats sur le fait que chacun d'entre eux ne pourra être membre que d'un groupement.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Capacité économique et financière - références requises : dans l'imprimé DC 5, ou autre(s) document(s), le candidat précisera les chiffres d'affaires des trois derniers exercices clos.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : dans l'imprimé DC 5, ou autre(s) document(s), le candidat présentera une liste de prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années pour des opérations similaires.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Autres renseignements demandés : au stade de la candidature :

situation juridique - Les candidats fourniront :

La lettre de candidature (DC 4) identifiant le candidat ou les membres du groupement candidat, y compris le mandataire

Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature ou les membres du groupement candidat.

Une déclaration sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du Code Pénal : les articles les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1.

Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire. - pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 et L. 8221-2 du code du travail - pour les infractions visées à l'article L. 8251-1 du code du travail - pour l'infraction visée à l'article L. 8223-1 du code du travail - pour l'infraction visée à l'article L. 8241-1 du code du travail.

une attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant le respect par le candidat de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-5 du code du travail ;
les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations fiscales et sociales (justificatifs prévus par le décret n°97-638 du 31 mai 1997 et l'arrêté du 31 janvier 2003 modifié) au 31 décembre 2009.

Le cas échéant, le jugement de redressement judiciaire.

Aucun certificat ou attestation n'est exigible au stade de la candidature. Seul le candidat pressenti devra produire les justificatifs prévus au CMP en vue de la passation de son marché.

Référence professionnelle et capacité technique

Compétences en matière d'architecture y compris dans ses composantes technique et économique nécessaires à l'opération envisagée (capacité minimale).

Une note synthétique présentera le candidat ou l'équipe candidate (format A4, maximum 10 pages). La Commune sera particulièrement attentive à l'approche environnementale proposée.

L'identification, la composition et les moyens de l'équipe :

identité, qualité des personnes physiques qui traiteront effectivement l'opération, leurs références personnelles en particulier en matière de conduite d'opération ;

Un "dossier d'œuvres" présentant les études et réalisations passées ou un extrait de ce dossier donnant une idée générale de la personnalité du concepteur avec une liste de références comportant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission effectuée. (format A3, maximum 10 pages)

Copie de l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent pour l'architecte.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

valeur technique de l'offre (motivation à réaliser le projet / connaissance du site à partir des éléments fournis) : 50 %

prix des prestations : 50 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 2 juillet 2010, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 8

Renseignements complémentaires :

Le dossier de consultation des entreprises peut être retiré sur place contre récépissé ou remis gratuitement aux candidats qui en font la demande adressée soit par mail à l'adresse suivante : info@mairie-solaize.fr ou par télécopieur au 04 78 02 94 16. Le pouvoir adjudicateur met à disposition l'avis de publicité et les documents de la consultation à l'adresse suivante: <http://www.mairie-solaize.fr> - rubrique marchés publics.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : le pli pourra être remis sur place contre récépissé ou envoyé par recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

Mairie de Solaize 47, Place de la Mairie 69360 Solaize

Les candidats qui omettront l'un des documents ou qui fourniront un dossier incomplet verront leur offre rejetée

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 Juin 2010.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Mme HAUBER, tél. : 07 78 02 82 67, fax : 04 78 02 94 16, courriel : info@mairie-solaize.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Mme HAUBER, tél. : 07 78 02 82 67, fax : 04 78 02 94 16, courriel : info@mairie-solaize.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex, tél. : 04 78 14 49 39, télécopieur : 04 78 14 10 65

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel pouvant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché ; recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification de la décision faisant grief. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais. Recours de pleine juridiction formé contre la validité du contrat ou certaines de ses clauses qui en sont divisibles, dans le délai de 2 mois à compter de la parution de l'avis d'attribution.